

2024-057

SEANCE DU **MARDI 2 AVRIL 2024**

Le mardi 2 avril 2024, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHINON, légalement convoqué le 19 février 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle Olivier DEBRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUPONT, Maire,

| | |
|--|-----------------|
| Nombre de Conseillers en exercice : 29 | Votes Pour : 26 |
| Nombre de Membres présents : 20 | Vote Contre : 0 |
| Pouvoirs : 7 | Abstention : 0 |
| | Non votant : 1 |

PRESENTS :

Jean-Luc DUPONT, Eric MAUCORT, Christelle LAMBERT, Daniel DAMMERY, Sophie LAGREE, Jean-Luc DUCHESNE, Chantal BOISNIER, Patrick GOUPIL, Jean-Jacques BILLARD, Marylène GACHET, Jean-Michel CHEMINOT, Hélène BERGER, Olga MARTINEAU, Hélène BELLUT, Françoise BAUDIN, Jean-Jacques LAPORTE, Eric FLEUREAUX, Gilberte RICHER, Corinne RUFET, Frédéric DAVIET.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION :

Jean-Marc NARDI pouvoir à Jean-Jacques BILLARD, Marc PLOUZEAU pouvoir à Hélène BELLUT, Jean-Christophe PELLETIER pouvoir à Daniel DAMMERY, Arnaud Nicolas PLANCHON pouvoir à Eric MAUCORT, Jean-François DAUDIN pouvoir à Jean-Luc DUCHESNE, Laurent BAUMEL pouvoir à Françoise BAUDIN, Lucile VUILLERMOZ pouvoir à Corinne RUFET.

ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES :

Jean-Marc NARDI, Marc PLOUZEAU, Jean-Christophe PELLETIER, Magali DEVAUD, Arnaud Nicolas PLANCHON, Jean-François DAUDIN, Laurent BAUMEL, Lucile VUILLERMOZ, Yoanna DESROCHES.

SECRETAIRE DE SEANCE : Christelle LAMBERT

OPAH RU - Aides façades aux particuliers

Vu la délibération n°2020-115 prise par la Ville de Chinon du 8 décembre 2020 pour participer financièrement à l'OPAH-RU ;

Vu la délibération n°2021/022 du 26 janvier 2021 de la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire relative à l'attribution d'aides directes dans le cadre de l'OPAH ;

Vu la délibération n°2021-019 de la Ville de Chinon prise le 9 février 2021 sur les conventions avec les financeurs dans le cadre de la nouvelle OPAH-RU 2021-2025 ;

Vu la délibération n°2021-077 de la Ville de Chinon prise le 18 mai 2021 pour modifier le montant de la participation de la Ville aux aides ;

Vu la délibération n°2023-079 du 3 juillet 2023 relative aux évolutions des aides et règlement de l'OPAH et l'OPAH-RU ;

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat volet Rénovation Urbaine (OPAH-RU), la Ville de Chinon a pris une délibération de principe pour abonder les aides octroyés par l'ANAH, Action Logement et la CCCVL de 87 304 €, dont 43 704 € pour le ravalement des façades pour l'amélioration des logements. Cette amélioration des logements regroupe 3 thématiques : l'amélioration des performances thermiques, la lutte contre l'habitat indigne, l'amélioration du parc de logement locatifs.

Voici les dossiers proposés :

| Bénéficiaire | Nature des travaux (Prime concernée) | Montant prévisionnel et subventionnable des travaux | Montant prévisionnel alloué par la CCCVL | Montant prévisionnel alloué par la Ville | Taux prévisionnel d'intervention aides publiques | Dt Taux prévisionnel d'intervention ville |
|---|---|---|--|--|--|---|
| SCI Orlanne 17 rue Jean-Jacques Rousseau | Prime Façade Axe prioritaire | 29 417,03 € | 4 960,00 € | 3 040,00 € | 27% | 10% |
| Monsieur Carl BAUDRY 10 rue du Commerce | Prime Façade Axe prioritaire | 131 617,75 € | 9 920,00 € | 6 080,00 € | 12% | 5% |
| M. PASQUIER Pierre 6 rue du Grenier à Sel | Prime Façade Axe prioritaire avec majoration situation péril | 261 054,25 € | 9 920,00 € | 6 080,00 € | 6% | 2% |
| M. PAGES Robert 40 rue Rabelais | Prime Façade Périmètre élargie | 24 648,80 € | 3 056,45 € | 1 873,31 € | 20% | 8% |
| LEA SYNDIC (Pierre PUJOL) 23-25 rue Voltaire | Prime Façade Axe prioritaire | 36 232,35 € | 6 739,22 € | 4 130,49 € | 30% | 11% |
| SCI SLCB (Christophe de Saint-Luc) 10 quai Jeanne d'Arc + rue du Grenier | Prime Façade Axe prioritaire | 48 433,45 € | 4 960,00 € | 3 040,00 € | 17% | 6% |
| Madame Bozena POLLENS 2 place Victoire | Prime Façade Périmètre élargie | 37 000,00 € | 3 720,00 € | 2 280,00 € | 16% | 6% |
| SCI du 16 rue Rabelais (M. FONFREDE) | Prime Façade Périmètre élargie | 11 810,00 € | 1 464,44 € | 897,56 € | 20% | 8% |
| CITYA PLANCHON IMMOBILIER 69-71 rue Haute Sainte-Maurice | Prime Façade Axe prioritaire | 40 525,37 € | 7 535,72 € | 4 619,89 € | 30% | 11% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ (1 NON PARTICIPATION : M. PLANCHON) :

- **DIT** que la subvention sera versée au(x) bénéficiaire(s) ;
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relevant de ces projets.

Fait à CHINON, le 5 avril 2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le 17/04/2024

M. le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.